LETTRE DE MISSION
VICE-PRÉSIDENCE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIALE

■ DOMAINE : Responsabilité Sociale de l'Université

■ DOMAINE D'ACTION :

La responsabilité sociétale de l'université concerne différents aspects en lien avec les objectifs de développement durable. Ces éléments sont liés à la gouvernance et la stratégie, l'enseignement et la formation, la recherche et l'innovation, l'environnement et enfin la politique sociale.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence Développement Durable et Responsabilité Sociale de l'Université est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle et les directions concernées de :

- Définir et promouvoir la stratégie en termes de responsabilité sociétale de l'université ;
- Travailler en lien étroit avec les services de l'université pour mettre en œuvre la politique définie en termes de responsabilité sociétale de l'université ;
- Poursuivre l'amélioration continue ayant permis l'obtention du label DD&RS, en lien avec les vice-présidences concernées ainsi que la vice-présidence étudiante ;
- Structurer et mettre en visibilité les actions liées à la responsabilité sociétale de l'université ;
- Travailler en lien avec la vice-présidence Patrimoine, campus et développement durable et la vice-présidence étudiante afin de permettre un accompagnement vers les nouvelles pratiques nécessaires pour assurer au mieux la transition vers des modes de vie et de travailler plus durables. Il s'agira de pouvoir accompagner l'adaptation au bâti mais également de pouvoir comprendre les nouveaux besoins afin d'adapter le bâti à ces besoins ;
- Faire le lien avec les directions de composantes sur ces missions.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

Les actions prioritaires seront définies en fonction des différents axes du label DD&RS et viseront l'accompagnement du changement de pratiques permettant d'amener l'UPEC vers des modes de vie et de travail plus durables.

À ce titre, il appartiendra à la vice-présidence Développement Durable et Responsabilité Sociale de :

- Renforcer la mise en place de politiques responsables limitant l'impact négatif de nos usages sur l'environnement (en termes d'achats, de consommation d'énergie, de gestion des déchets) ;
- Renforcer le lien science / société, intégrer la stratégie de responsabilité sociétale dans les appels à projet de recherche mis en œuvre ;

- Accompagner les étudiants, les étudiantes et les personnels afin qu'ils puissent s'engager dans cette démarche structurante.

Pour y parvenir, la vice-présidence Développement Durable et Responsabilité Sociale s'appuie notamment sur le pôle Développement Durable et Responsabilité Sociétale de la Direction de la Transformation, la Direction des études et de la vie étudiante, la Direction du patrimoine et du développement durable et le service vie des personnels rattaché à la Direction générale des services.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.